

ECHO-*flash*

Journal d'Information des Militants CGT de l'Allier

n°307 – mai/juin/juill. 2023

Formation syndicale :

Du grain à moudre

Pages 4 à 5

Comité Général :

Tronget,

le 14 septembre 2023

Page 3



**1er juin :
une étape cruciale pour
les libertés syndicales**

03
la
cgt



Sans trêve, malgré l'été ! :

Le mouvement social inédit et puissant contre la réforme des retraites, depuis le début de l'année comptabilise 16 appels nationaux, un nombre incalculable de grèves reconductibles sous toutes les formes, un 1er mai immense, unitaire et combatif. A cela, s'ajoutent des mobilisations multiformes comme les casseroles, les rassemblements sonores lorsque tous les représentants du gouvernement se sont déplacés dans les départements, à l'exemple de la Secrétaire d'état en charge de la petite enfance qui n'a pas pu se promener dans les rues de Moulins suite à notre rassemblement devant le Conseil Départemental le 28 avril 2023.

L'heure du bilan devra être fait. Pour autant, il ne nous faudra pas oublier que nous avons dû faire face à un gouvernement autoritaire, tout au service de la finance, qui aura rejeté toute proposition faite par l'ensemble des organisations syndicales, qui se sera appuyé sur le Conseil constitutionnel aux ordres, pour empêcher de faire aboutir 2 propositions de référendum d'initiative populaire en s'appuyant sur des arguties juridiques scandaleuses, en utilisant la répression syndicale, les attaques aux libertés individuelles et collectives comme une arme pour mieux museler le mouvement social.

Malgré tout cela, il n'est pas question de tourner la page. Le gouvernement traînera cette réforme durant tout le mandat. Pas question d'abdiquer sur les retraites, sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail et la défense des services publics.

Nous avons décidé de saisir toutes les opportunités qui nous sont offertes pour faire entendre notre colère et faire passer nos messages.

C'est ce qui nous a emmené le 12 juillet dernier à être présents sur les routes de l'Allier lors du passage du Tour de France cycliste dans notre département. À celles et ceux qui pourraient s'interroger sur le pourquoi la CGT et son journal La Vie Ouvrière sont sur le tour, il est peut-être utile de rappeler quelques éléments. Le Tour de France et la CGT, c'est une longue histoire puisque la CGT, à travers son journal, La Vie Ouvrière, participe à la caravane du Tour de France depuis 1947.

Bien que le Tour de France, aujourd'hui, soit devenu une grande opération commerciale, celui-ci reste encore une grande fête populaire permettant à des millions de français, présents sur les bords de routes, de participer sans avoir à payer des prix de billets d'accès souvent prohibitifs pour le plus grand nombre.

C'est ce qui nous a conduit sur le bord de la route, le 12 juillet dernier. En inscrivant sur la route du parcours notre logo en peinture, en fixant nos banderoles et en installant sur un point fixe un stand CGT, entre Cosne d'Allier et Vieure, la CGT aura, durant cette journée, affiché la couleur et le ton : « retraites : 64 ans, c'est toujours non ! »

Cette journée, où plus de 30 militants de l'Allier se sont réunis, aura permis de combiner le revendicatif et la convivialité. Un moment qui aura été très apprécié par les camarades.

Laurent Indrusiak, Secrétaire Général de l'UD

Sommaire

- UNE** : Photo propriété UD
- P2** : Editorial
- P3** : Comité Général de l'UD
- P4 et 5** : Plan de formations syndicales
- P6 et 7** : Les libertés syndicales
- P8** : Un premier succès
- P9** : Humeur
- P10 et 11** : Journée d'étude CGT Carsat
- P12** : Interview

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
 8 bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUCON
 Laurent Indrusiak - Directeur de Publication
 Jean Pascal Pradel - Responsable de rédaction
 Site internet : www.cgt03.fr - Prix : 1 € 30 - C.P.P.A.P. 0414 S 06639
 Impression : BUBBLE'COM - 03100 Montluçon

Se retrouver, débattre, évaluer et décider...

Le 14 septembre prochain, est convoqué le Comité Général de l'Union Départementale CGT de l'Allier à Tronget. Plus souple et moins formel que le congrès en lui-même, il n'en reste pas moins une étape structurante de la vie de la CGT dans notre département et pour les syndicats qui la composent. Il nous faut assurer son succès et le premier objectif est bien de faire en sorte que chaque syndicat soit pleinement représenté. Prenez vos agendas !

Un Comité Général, pour quoi faire ?

Le Comité est une instance statutaire qui s'intercale entre deux congrès. En effet, le congrès ayant lieu tous les 3 ans (parfois 4 lorsque l'actualité nous y contraint), la durée est trop élevée pour permettre une analyse fine et efficace de notre activité, nos actions. Le Comité Général est donc une instance de mi-parcours utile pour rebondir sur l'actualité et adapter nos plans de travail.

L'article 26 de nos statuts précise : « Au moins une fois entre deux congrès, le Comité Général de l'Union Départementale a qualité pour prendre toute mesure nécessaire à l'application des décisions du congrès ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation ».

L'ambition est de réunir l'ensemble des syndicats du département sans pour autant passer par l'étape plus contraignante des débats préparatoires et de mandatement des délégués.

Ainsi, le premier alinéa de l'article 27 de nos statuts nous apprend : « Il est convoqué par la Commission Exécutive (Direction de l'UD) et chaque syndicat et section sont invités à y présenter au moins une/un délégué... ».

Néanmoins, il peut être admis une participation plus large de quelques camarades par syndicat sans pour autant l'ouvrir à tous les syndiqués, ça va de soi. Nous avons à gérer col-

lectivement un problème de place et de coût.

Enfin, il a le pouvoir de décision et la direction de l'UD y participe comme membre de droit.

Quelle est son ambition ?

Après des mois d'après mobilisations à un niveau rarement atteint, tant en nombre de participants qu'en terme de durée, il devient nécessaire d'analyser nos actions.

Certains considèrent que nous avons été tenus en échec sur notre bataille contre le recul sur l'âge de départ en retraite, d'autres pensent que nous avons fait bouger des lignes malgré tout et que l'action a aidé à mettre la pression sur d'autres thèmes, les NAO par exemple.

Sans doute, devons-nous approfondir ces perceptions et les confronter au

débat collectif.

Autre question cruciale, celle de notre vie syndicale et notre capacité à peser sur les choix et décisions dans nos entreprises, nos établissements.

Ce point emporte celui du nombre et de la qualité de nos syndiqués.

Des syndiqués formés et informés, acteurs et décideurs de leur syndicat et en capacité de peser dans la bataille idéologique.

Des syndiqués en nombre, moteur dans le rapport de force.

N'y a-t-il pas là, un rapport direct avec notre volonté de faire vivre plus largement un syndicalisme de classe et de masse ?

Jean-Pascal Pradel



Le précédent comité, le 14 décembre 2018

Equiper pour agir, se former pour lutter

Ce droit à la formation syndicale, ouvert à tous les syndiqué-e-s, militant-e-s et dirigeant-e-s de notre organisation, toutes et tous dans le département l'avez bien compris, mais par-dessus tout, l'avez fait vivre, en participant aux journées d'étude ainsi qu'aux différents modules de formation organisés dans notre territoire. Et ce, malgré un contexte social difficile, des mobilisations à répétition et un engagement sans faille contre la réforme des retraites.

Être efficace, pour agir

Après des mois et des mois de confinement ainsi qu'après une longue période de COVID qui nous ont conduit à mettre la formation en sommeil, l'activité repart enfin. Nous pouvons tous, nous en féliciter car nous y avons participé. Cela repart d'autant plus, que les formations intégrées, ou réintégré récemment ont largement trouvé leur public.

Nous avons rafraîchi leur contenu pédagogique, comme le nouveau niveau 2, « Développer la CGT » ou encore la formation « Equipe d'animation ».

Les formations aux mandats, tels que CSE ou CSSCT ont également été suivies. A tel point, qu'il a été nécessaire d'intégrer une cession supplémentaire CSE et CSSCT au plan de formation initial, afin que tous les camarades désireux de se former sur ces sujets, le puissent.

Bien que notre plan de formation réponde aux attentes des camarades, l'activité sociale, et plus particulièrement le mouvement d'ampleur contre la réforme des retraites nous a forcé à décaler voire à annuler quelques sessions, faute d'inscriptions suffisantes pour les tenir.

La formation en quelques chiffres :



Formation : « Développer la CGT- partie 1 »

Plus de 70 camarades ont été formés à la prise en charge de leur mandat (public et privé).

59 camarades formés sur le département pour la formation « S'impliquer dans la CGT ».

21 camarades ont suivi le stage « Participer à la vie de la CGT ».

9 camarades ont découvert la nouvelle version du module 1 de « Développer la CGT ».

6 hommes et 3 femmes ont participé à la formation d'équipe d'animation.

Les camarades du privé représentent environ 35 % des stagiaires au 1er semestre.

Même si nous ne sommes pas encore à 50 % des inscrits, les femmes participent activement aux formations, et représentent un peu plus de 30 % des stagiaires.

Les formatrices et formateurs qui sont intervenu.e.s jusqu'à présent sont au nombre de 21, soit 13 hommes et 8 femmes.

83 camarades ont pu participer à la journée d'étude sur les risques psychosociaux, preuve d'un franc succès.

Formations décalées et annulées :

- Outil du trésorier (décalée)
- Renforcer la CGT (1ère session)

Transformons l'essai :

Si le premier semestre a débuté sur les chapeaux de roue en remplissant bon nombre de nos formations, transformons l'essai dès la rentrée de septembre avec les formations qui se profilent, comme celle sur la « Communication » du 25 au 29 septembre, la deuxième session de « CSE prise de mandat » du 11 au 15 septembre ou encore le module 2 de « Développer la CGT » du 18 au 22 septembre.

De nouvelles sessions « S'impliquer dans la CGT », le 10 octobre à Vichy, le 12 octobre à Moulins et le 9 novembre à Montluçon, ou encore de « Participer à la vie de la CGT » se tiendront dans nos UL, sans oublier les formations au programme dans notre UD. Les camarades pourront s'inscrire à la formation « Renforcer la CGT », du 6 au 8 décembre 2023,

afin d'y acquérir des savoirs et savoirs faire qui permettront à notre organisation de mettre en place des plans de syndicalisation et de donner ainsi, plus de visibilité et de représentativité à notre CGT.

Les secrétaires à la politique financière des syndicats pourront parfaire leurs connaissances en suivant la formation « Outil du trésorier » qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2023.

Des priorités à faire vivre

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles est une de nos priorités, et d'ailleurs lors de notre dernier congrès, les ambitions en matière de luttes contre toutes formes de violences et plus particulièrement les violences sexistes et sexuelles ont été réaffirmées. Mais cela sous-entend de les identifier et de mettre en place une démarche syndicale pour lutter contre ces dernières, encore trop nombreuses et ignorées. C'est donc pour ce faire que le 9 novembre, une journée d'étude sur le sujet aura lieu.

Un retour sur l'expérience des camarades ayant participé à la formation

« Équipe d'animation » permettra de faire le point sur la formation les 23 et 24 novembre, ce qui nous permettra de reconduire ou non la formation en 2024.

Enfin, le plan de formation de notre Union Départementale arrivera à son terme, les 6, 7 et 8 décembre avec la formation « Renforcer la CGT ».

Notre camarade George Séguy disait très justement, qu'il ne suffit pas de s'indigner, mais qu'il faut s'engager. La formation est un premier pas vers l'engagement, car c'est bien en étant formé qu'il nous sera possible de combattre nos adversaires, dans nos boîtes et partout sur le territoire, pour parvenir enfin, à ce changement de société, auquel chacun d'entre nous aspire.

Magalie Ferreira Neves



1ER JUIN : LES DROITS SYNDICAUX EN ÉTENDARD

Le 1er juin 2023, Montluçon adopte une posture nationale. La Secrétaire Générale de la CGT, Sophie Binet, présente en soutien aux militants de l'Allier, victimes d'attaques répétées aux droits syndicaux, donne le ton : « l'Allier est un miroir grossissant des discriminations syndicales qui se banalisent en France. ». En effet, devant un parterre de 300 militants rassemblés pour dénoncer le harcèlement policier et judiciaire dont fait l'objet le département et plus particulièrement le Secrétaire Général de la CGT de l'Allier, les discours s'égrènent relatant les multiples faits qui portent atteinte à l'activité de la CGT dans le département.

L'Union Locale de Montluçon/Commentry menacée

La journée débute par un rendez-vous à l'UD suivi de la visite des locaux de l'Union Locale sise à la place Jean Dormoy, occupée depuis 1905 par la CGT. Les murs de l'édifice transpirent la sueur des militants qui l'ont occupé depuis plus d'un siècle. S'ils pouvaient parler, ils auraient sans nul doute de multiples faits à raconter sur les initiatives qui se sont construites, les réunions tenues, les tracts imprimés, les manifestations et grèves en préparation et sur les milliers de salariés qui se sont succédés dans ces locaux.

Ces murs, certes décrépits par quelques décennies d'abandon d'entretien par les municipalités successives, ce sont ceux des travailleurs et travailleuses, ils portent trace de leur mémoire et non pas celle, comme le souhaiterait le maire

actuel, des patrons qui les ont exploités. Pourtant, il veut en faire un local consacré à l'innovation d'entreprendre sorte d'incubateur de l'entreprise. Et pour ce faire, il somme la CGT de quitter les lieux avant le 1^{er} juillet 2023.

Il était donc tout à fait normal que la chandelle de cette journée s'allume dans ces murs chargés d'histoire par un premier rassemblement militant en présence de Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT. Quelque 100 militants se sont rassemblés à cette occasion pour rappeler leur attachement à l'histoire sociale qui s'est construite au sein de cette Union Locale et d'affirmer leur volonté de conserver dans cet édifice la présence permanente de la CGT qui l'a construite. Le vibrato de l'internationale entonnée en cœur par les participants faisait écho à la mémoire de ceux, militantes et militants, qui s'étaient attelés à faire vivre ces murs. Un casse-croûte fraternel fut or-

ganisé à l'issue de cette première étape chargée d'émotion.

Un rassemblement haut en couleur

Et des couleurs, ça n'est pas ce qui manquait. Le rouge de préférence. Une forêt de drapeaux et de chasubles qui rappelait ostensiblement et sans s'y méprendre que la CGT avait investi la place publique, devant le tribunal de Montluçon.

Parmi les militants réunis et aux côtés de ceux de la CGT de l'Allier, des représentants de l'UNSA, de La FSU, de Solidaires, de FO mais également des délégations de la CGT de la Creuse, de la Haute-Vienne, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire...sans oublier les dizaines de messages de soutien de tout horizon et bien-sûr la présence de la Secrétaire Générale de la CGT et avec elle le soutien de toute la CGT comme elle l'a d'ailleurs rappelé lors de son intervention.

Au centre de toutes les attentions, la situation de Laurent Indrusiak et l'acharnement dont il est victime, à la fois policier et judiciaire avec 28 convocations, sans oublier les intimidations et vexations qui l'oppriment.

Mais il n'est pas le seul et au fur et à mesure, s'égrènent au micro la situation d'autres militants CGT, à l'image d'Antoine Jubin à Vichy ou encore d'Elena Blond et d'Emmanuel Serret sur Montluçon. Le précédent de St-Pourçain-sur-Sioule avec la spoliation des locaux de l'Union Locale, début

2021, fait écho avec les projets et ambitions du Maire de Montluçon.

Sophie Binet prévient : « Elle va interpeller Elisabeth Borne et Gérard Darmanin pour leur demander d'assurer le plein exercice des libertés syndicales et que le harcèlement dont les militants sont victimes cesse immédiatement. » et d'ajouter « demain, je vais adresser un courrier à la première ministre. Il faut aussi prendre des mesures législatives pour protéger les bourses du travail menacées, notamment dans les villes tenues par le rassemblement national, mais pas seulement ».

Après Laurent qui a salué la présence nombreuse de militants d'horizons différents dans son intervention, c'est donc Sophie qui a rappelé l'engagement de la CGT sur le plan national à ne pas laisser en suspens les libertés syndicales et d'agir pour les soutenir ici à Montluçon mais également partout en France. Elena, quant à elle, a insisté sur la mobilisation nécessaire afin de ne pas subir le diktat du maire de Montluçon qui souhaite rendre l'Union Locale, et par là-même la CGT, invisible. Enfin, Jean-Pascal insistera sur le parcours chaotique du Secrétaire Général de l'UD dans les poursuites policières et judiciaires dont il est victime.

Des premiers résultats

Après des dizaines de mobilisations qui ont pour point d'orgue celle du 1er juin 2023, nous notons avec satisfaction des résultats encourageants.



Ainsi, le commissaire de Montluçon vient d'être remplacé à son poste.

Nous apprendrons après coup, que le procureur de la république subit le même sort.

La nouvelle préfète de l'Allier contacte la CGT et se déclare prête à recevoir une délégation le jour même du temps fort d'action. Sophie Binet, se propose d'en être partie intégrante et à 17h30, la rencontre se concrétise. Lors de cette rencontre Laurent insiste sur le fait qu'il faut que le maire accepte de recevoir la CGT afin de trouver une solution dans le dossier qui l'oppose à l'Union Locale.

Sur ce terrain également, après une

relance de Laurent auprès du directeur des services de la mairie, un rendez-vous en date du 22 juin se concrétise. À l'occasion duquel, le dialogue se renoue et un moratoire est obtenu : « la CGT pourra rester dans les murs au-delà de la date fatidique du 1er juillet ». Une nouvelle rencontre est programmée entre la CGT et la mairie de Montluçon pour le 27 juillet.

Dans cette période morose, où malheureusement les luttes importantes contre la réforme des retraites n'ont pas abouti au succès escompté, il est important de noter que l'implication des militants sur la question des droits et libertés, et sur celle de la sauvegarde des locaux de notre Union Locale a malgré tout porté ses premiers fruits. Il est tout aussi important de préciser que tout n'est pas gagné et qu'il convient de consolider les contours de ces premiers succès, néanmoins la lutte paye et il faut nous en convaincre.

Jean-Pascal Pradel

Expulser la CGT à Montluçon, pas question

Alors que l'annonce avait été faite par Frédéric Laporte, maire de Montluçon, qu'après le 30 juin, la CGT occuperait de façon illégale la maison des syndicats, l'expulsion n'est plus d'actualité.

En effet, alors que le risque d'expulsion de l'UL CGT de Montluçon était bien réel à partir du 1er juillet, celle-ci n'a pas eu lieu. A quoi devons-nous ce retournement de situation ?

Aucun doute que nos actions, aussi bien la porte ouverte de l'UL du 27 mai, qui a permis la venue de nombreux montluçon-naises et montluçon-nais, avec la présence de plusieurs élus politiques ou le 1er juin avec la présence de Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT, ou la réunion avec la pré-fête, auront pesé dans ce dossier.

C'est donc le 22 juin dernier qu'une nouvelle réunion a eu lieu entre la CGT, et la mairie. La délégation de notre organisation était composée de Laurent Indrusiak et de Jocelyne Jonin, le maire était lui accompagné d'un adjoint et de son directeur général des services.

Alors que le maire, dès l'introduction, annonçait la couleur « le 1er juillet étant proche, qu'avez-vous l'intention de faire ? Quittez-vous les lieux ? Accessoirement, où allez-vous ? A ces questions, notre réponse fut très claire,

il n'y a pas de plan B, nous n'avons pas l'intention de quitter les lieux.

S'en est suivi un échange tendu durant lequel, nous avons rappelé l'histoire commune de la CGT avec ce bâtiment et le rôle essentiel que joue notre organisation ici à Montluçon.

sion à la date du 1er juillet.

Nous pouvons nous féliciter d'une telle évolution et de la reprise des discussions. Mais nous devons rester très vigilants pour la suite, car rien n'est acquis. Pas sûr que les propositions du maire correspondront à ce que nous

avons besoin, pas sûr que nos propositions soient acceptées elles-aussi.

Nous devons donc rester sur le qui-vive et si nécessaire, comme nous avons su le faire notamment le 1er juin, créer à nouveau les conditions du rapport de force. Nous reviendrons, dans un prochain numéro d'Echo-Flash, sur le contenu de la réunion du 27 juillet



A partir de ces éléments, mais aussi en faisant des propositions à partir du projet sur le bâtiment, la CGT a proposé d'organiser des réunions de travail durant lesquelles le maire vient avec son projet sur lequel nous faisons des propositions afin que notre organisation garde sa place dans la maison des syndicats. Un préalable à cela, que le maire suspende sa menace d'expulsion au 1er juillet.

Le maire a fini par accepter notre proposition d'une prochaine réunion qui aura lieu le 27 juillet en s'engageant à ne pas engager de procédure d'expul-

Laurent Indrusiak

Là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir

Une fois n'est pas coutume, Echo-Flash publie dans ses colonnes un billet d'humeur. Aujourd'hui, c'est Jean-Marc Porta de l'hôpital Cœur du Bourbonnais qui s'y colle. Avec un humour quelque peu décalé, il s'emploie à retracer l'actualité à sa façon. Sur le grill ...

A Montluçon...

A Montluçon, on entend de drôles de sons.... Comme un bruit de bottes, de bottes de foin.

Le foin c'est bon pour les ânes... Et, comme aux ânes bien nés l'avaleur n'attend point le nombre des années l'ogre a fait diminuer le nombre des écoliers.

Lorsque le loup est dans la bergerie, si la bergerie le mouton pleure.

L'écolier se fait rare, dans les quartiers pauvres, sans doute depuis que la pilule est remboursée ; du coup elle est plus facile à avaler, doit-on penser dans les milieux autorisés.

Car il est des milieux autorisés et des extrémités qu'on ne saurait tolérer. Tout ce qui n'est pas du milieu est une extrémité et, quand le milieu se déplace tout au bout du curseur, la police fait office de censeur.

A Montluçon, on préfère fermer les écoles et ouvrir des hôtels pour les entreprises. Dans le temps, on disait société mais il y a bien longtemps que la société n'intéresse plus les entreprises. L'important c'est de faire carrière et l'on se soucie peu de ce qui se passe à la mine, encore moins des mineurs, qu'on peut toujours mettre au banc tant que ce n'est pas de l'école publique.

Bref, au château ce sera travaux. On nous assure que les délais seront tenus puisque les créneaux sont horaires. « Ha mon beau château, ma tant tirelire-lire, à mon beau château ma tante tire, tire, l'eau » : la chanson est connue depuis bien longtemps, sans qu'on puisse dire, pourtant, à qui sont les tirelires en question. Cherchez...

Pour le reste, le choix est encore plus simple : pour loger les patrons on expulsera les syndicats, ce sera bien plus

pratique en termes d'exploitation. D'autant plus que la fermeture de l'école fournira de bons candidats à de longues carrières.

Mais, là où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir, sauf si la gêne des uns est au service du plaisir des autres : C'est donc sans la moindre vergogne que, ouvrant sa porte au dialogue, l'édile montluçonnais formule son deal : Les syndicats n'ont qu'à quitter leur domicile et retourner à l'école. On s'étonne : pourquoi l'école ? Et pas le pensionnat, la maison de redressement, voire la prison ? Ces gens-là méritent bien une leçon et même quelques coups de bâtons (aujourd'hui on dit ma-traques...).

C'est que Monseigneur de Montluçon est bien aimable.... En apparence.

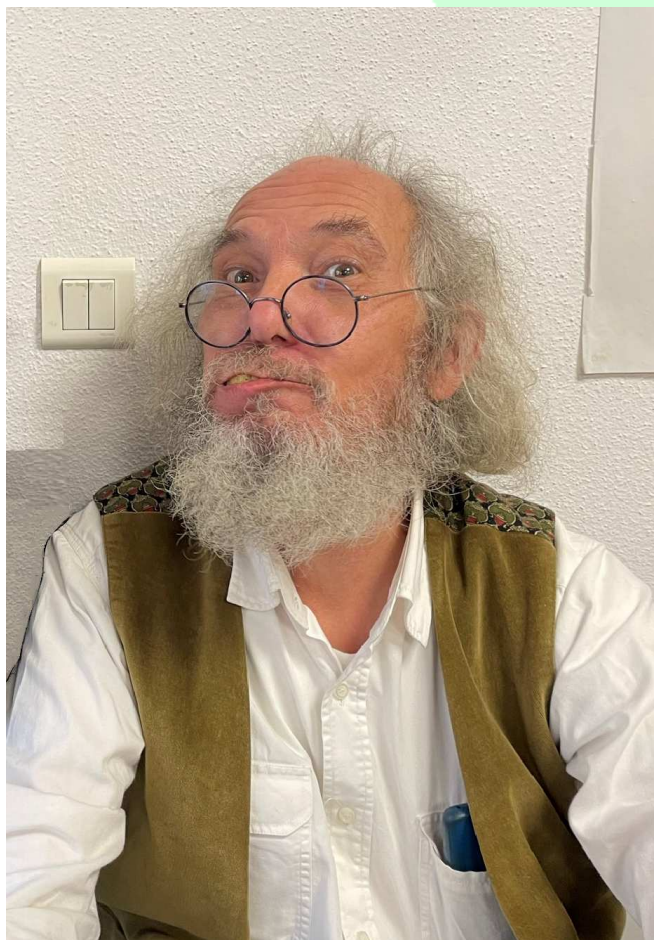
Ce n'est pourtant pas paraphraser Victor Hugo que de fermer des écoles pour ouvrir des prisons...

Pendant ce temps là on pourra rénover l'ancien ancien logis syndical, pour en faire un hôtel réservé aux entreprises. Ma tant tirelire aussi Pour les amis du château.

Pourquoi cette opération tiroir ? Sans doute parce qu'il s'agit d'un tiroir caisse. Et puis renvoyer les chefs d'entreprise apprendre à faire société....ce n'est pas inscrit dans l'Emmanuel scolaire. Ma tant tirelire....

Le cynisme ne devrait pas être confondu avec le civisme la différence est évidente. Pourtant, c'est bien ce qui se passe ici sous les jupes de Marianne.

La politique de la porte, ouverte à tous



les abus, est claire.

Un cynisme clairement exagéré : A donf ! Dit-on aujourd'hui.

A donf et clair ! Haie ! Ca finira par faire mal ce ne sera pas faute d'avoir prévenu...

Jean-Marc Porta

Les risques psychosociaux en question

C'est sous un soleil de plomb que la commune de Tronget accueillait une nouvelle édition de la désormais coutumière journée de prévention santé/travail conjointement organisée par la CGT de l'Allier et la Carsat. 83 participants se sont rassemblés pour traiter de cette épineuse question avec l'aide de 2 intervenants : Rosa Da Costa, (Secrétaire Générale adjointe du Comité Régional CGT AURA, ergonomiste de formation et spécialiste des formations orientées sur santé travail) et Alain Grossetête (médecin du travail). À cette occasion, Laurent Indrusiak a précisé dans son introduction que le thème des RPS (risques psychosociaux) n'est pas un thème nouveau dans le cadre de nos journées prévention santé. Il a par ailleurs ajouté que la participation à cette rencontre était révélatrice de la grande appétence des militants à traiter de ces questions dans nos syndicats.

C'est quoi les RPS ?

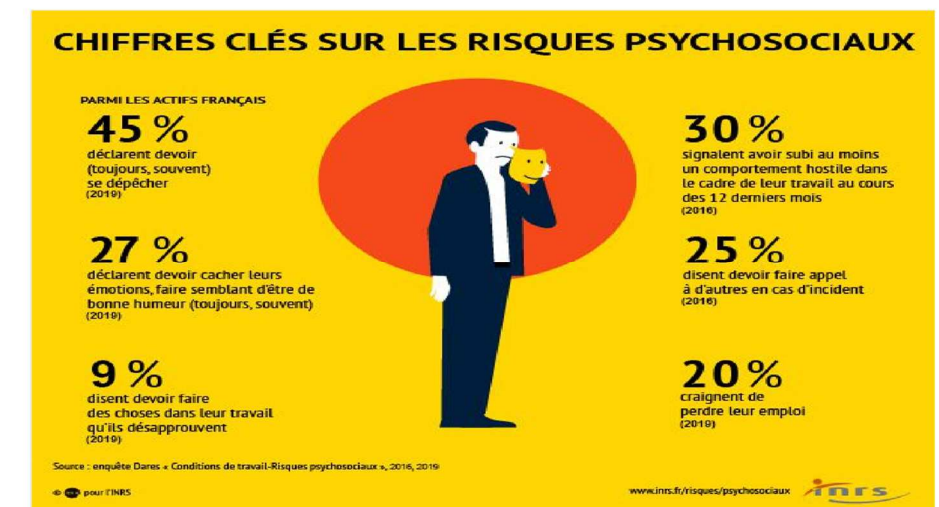
Rosa nous a présenté un document de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles). L'institut précise que les RPS correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

- du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;
- des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;
- des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions...).

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé des salariés notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculosquelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide.

Troubles de la concentration, du som-



meil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Voici quelques-uns des symptômes liés à des risques psychosociaux. Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité.

Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...).

Les risques psychosociaux sont souvent imbriqués. Ils ont des origines communes (surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, modes de management...). Ces risques peuvent interagir entre eux : ainsi le stress au travail peut favoriser l'apparition de violences entre les salariés qui, à leur tour, augmentent le stress dans l'entreprise.

Ils ont également des spécificités (en

termes de facteurs de risque, de réglementation...) qu'il convient de prendre en compte dans un objectif de prévention.

Comme l'impose la réglementation, les risques psychosociaux doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels. Il est nécessaire de les évaluer, de planifier des mesures de prévention adaptées et de donner la priorité aux mesures collectives susceptibles d'éviter les risques le plus en amont possible.

Pour prévenir les risques psychosociaux, une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation est à privilégier. Elle s'intéresse aux principaux facteurs de risques connus.

A côté de cette obligation de prévention, d'autres pratiques se développent dans les entreprises. Elles cherchent à

développer le bien-être ou la qualité de vie au travail (QVT). Si l'absence de risques psychosociaux est une condition nécessaire au bien-être ou à la QVT, la mise en œuvre de ces pratiques en entreprise relève d'autres enjeux (performance de l'entreprise, égalité hommes/femmes, conciliation des temps de vie, démocratie sociale dans l'entreprise...).

Après cette présentation, une première discussion s'engage avec plusieurs témoignages qui sont portés au micro :

À la com com de Montluçon, il est précisé que la DGA est en burnout et qu'il a été possible de reconnaître ce dernier en maladie professionnelle bien que ne figurant pas au tableau.

Corinne, de la FAPT, fait part de la lutte exemplaire du centre de tri de Moulins Yzeure lors de laquelle 53 facteurs se sont mis en droit de retrait pendant 8 mois. Elle nous précise que la grande difficulté a été de faire reconnaître le stress lié au travail.

– Céline, de la CPAM de Montluçon, nous précise que des référents RPS sont mis en place par les directions. Ces derniers sont au nombre de 8 sur 260 salariés.

•Manu, de l'énergie, affirme que le stress existe bien dans toutes les entreprises. Il s'interroge : quels moyens pour déjouer les études de l'employeur ?

Le médecin du travail dans tout ça ?

Alain Grossetête nous livre son expérience de médecin du travail forte de ses 35 années d'activité. Il nous dit que c'est bien l'organisation du travail qui génère les risques. Il précise qu'en France, 100 plaintes par ans sont déposées à l'encontre des médecins du travail auprès du conseil de l'ordre.

Rosa l'affirme : « les médecins n'ont pas d'autres solution que de prononcer l'inaptitude pour protéger les salariés ».

Alain ajoute que les demandes de reconnaissance pour des affections psychologiques ont été multipliées par 5 entre 2012 et 2016 et concernant la reconnaissance, le coefficient multiplicateur est de 7 pour la même période.

À tour de rôle, plusieurs intervenants reviennent sur le document unique. Laurent précise, ce document ne doit pas être à la main des patrons. Florence de la Croix-Rouge nous parle des droits d'alerte et explique sa situation face à la directrice qui lui hurle dessus.

Isabelle l'affirme : c'est le travail qui génère le stress. Elle précise qu'à l'hôpital les agents vont voir leur médecin traitant pour se mettre en arrêt et de fait, la responsabilité du travail échappe à cette reconnaissance.

Différents protagonistes s'accordent sur le fait qu'il n'y a pas de bon stress.

Alain Grossetête présente ensuite un cas concret de salariés de la sécu qu'il qualifie du cas de Madame Cécam après quoi le débat reprend particulièrement

sur le rôle du médecin du travail. Il est précisé que depuis 2013 l'effectif des médecins du travail est en diminution de 20 %. Il cite le cas de médecin du travail convoqué par l'ordre des médecins à la suite de certificats de travail qui ont été contestés par l'employeur. La sanction est lourde, 6 mois de suspension d'exercice car le médecin fut taxé de certificats de complaisance. En appel, la peine fut transformée en 3 mois ferme.

L'après-midi

Après la pause déjeuner, un film retraçant un débat sur la médecine du travail entre 2 journalistes fut projeté. À l'issue, le débat ne fut pas facile à reprendre. De nombreuses questions se posent sur le comment faire ? Quel est le rôle des représentants syndicaux et comment interviennent-ils sur ces questions à l'intérieur des entreprises du privé, des établissements du public ?

Quelques exemples et témoignages viennent émailler les débats apportant des pistes sur la capacité syndicale à intervenir sur ces questions.

Au final, la journée n'a pas atteint tous ses objectifs puisque de nombreux participants nous ont fait connaître une certaine déception avec le sentiment de ne pas avoir été au bout de la réflexion.

L'Union Départementale CGT de l'Allier tient à présenter ses excuses aux camarades présents pour ne pas avoir été en mesure de répondre à toutes les interrogations. Nécessairement nous aurons à revenir sur la question des RPS dans de prochains échanges.

D'ores et déjà, l'Union Départementale vous confirme, la mise en place d'une formation sur 2 jours portant sur les RPS, les 4 et 5 décembre 2023.

Jean-Pascal Pradel





La CGT en tête chez les territoriaux

Sylvain Ribier est un militant expérimenté de la CGT et bien connu des agents territoriaux. Par ailleurs, il est également membre du Bureau de l'UD et s'emploie à tisser les solidarités interprofessionnelles. Il accède à de nouvelles responsabilités en devenant coordinateur de la CSD de l'Allier. Il accepte de répondre à nos questions.

Echo-Flash : Tu viens de prendre la responsabilité d'animateur de la CSD* de l'Allier, peux-tu nous dire quel est son rôle et sa place dans le département de l'Allier ?

Sylvain Ribier : Effectivement, la CSD de l'Allier vient de renouveler son bureau le 23 janvier 2023 suite à la démission de la coordinatrice et de 3 autres membres du bureau pour des raisons personnelles. Je tiens à saluer leur travail effectué depuis de nombreuses années. La Coordination Syndicale Départementale est composée obligatoirement de tous les syndicats CGT affiliés à la Fédération CGT des Services publics. Ses 3 missions principales sont la formation syndicale, le déploiement et la coordination des luttes en territoire. Elle se réunit 6 fois dans l'année en plénière et rassemble l'ensemble des syndicats des territoriaux de l'Allier. A chaque fois, ce sont une quarantaine de camarades qui se réunissent pour débattre, échanger et agir. Si j'ai fait le choix de devenir coordinateur de la CSD, c'est bien parce que je savais qu'une équipe s'investirait pour faire vivre la CSD. En effet, 10 camarades engagés au quotidien composent le collectif d'animation. Les actions de la CSD sont financées par les syndicats qui la composent en mutualisant volontairement leurs moyens financiers.

E.F : Peux-tu nous dire, en quelques mots, ce que représentent les forces organisées de la fonction publique territoriale dans le département de l'Allier ?

S.R. : Nous voulons construire une CGT forte dans toutes les mairies et dans toutes les collectivités de l'Allier mais force est de constater qu'il y a encore beaucoup de travail pour être partout. Pour pouvoir se déployer, nous pouvons compter dans nos rangs le conseil départemental, de nombreuses mairies importantes comme Yzeure, Vichy, Commentry, Montluçon, Moulins ou Domérat mais aussi les SIVOM et les SICTOM. Pour les plus petites mairies, souvent les camarades se retrouvent les seuls syndiqués de leur collectivité. Alors, afin de développer un syndicalisme organisé, le « syndicat des territoriaux de l'Allier » a été créé en octobre 2022 et regroupe de nombreux syndiqués, situés aux quatre coins du département. Récemment, lors des multiples manifestations qui ont eu lieu dans l'Allier contre la réforme des retraites, de nombreux camarades de la CSD ont participé activement aux mouvements et parfois ont mené des actions fortes notamment lors des blocages des Centres de tri des poubelles de CHEZY ou de BAYET. La CSD soutient et impulse les actions au sein de tous les organismes où la CGT est représentée.

E.F : Vous venez d'engager un ambitieux programme de formation pour les agents dans le département, peux-tu nous en dire un peu plus ?

S.R. : Le 8 décembre 2022, les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ont permis de placer la CGT en tête des organisations syndicales. De nombreuses listes ont pu être construites et, avec un travail de terrain en territoire, de nombreuses et nombreux mandatés ont été élus dans leur collectivité ou au Centre de Gestion de l'Allier qui regroupe les instances des collectivités de moins de 50 agents. Afin de former le mieux possible nos mandatés dans les instances locales, la CSD CGT03, avec l'appui du secteur formation de l'Union Départemental 03 et la fédération CGT des services publics, a pu organiser 3 sessions de formation hygiène, sécurité et conditions de travail sur les bassins de Moulins et de Vichy. En plus de former nos mandatés afin qu'ils portent au mieux les positions de la CGT, cela permet des moyens financiers, qui serviront à mener des actions et permettront de favoriser les départs en formation syndicale des camarades en soutenant financièrement les syndicats qui en feront la demande.

Propos recueillis par Laurent Indrusiak

* CSD : Coordination Syndicale Départementale